

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 30 AVRIL

LA BLAGUE DU 1^{er} MAI

La manifestation du 1^{er} mai sera décidément une blague.

On prétend, dans les faubourgs, que certains chefs du mouvement ont passé « à la caisse ». Si c'est vrai, nous ne saurions blâmer le gouvernement d'avoir dépensé un peu d'argent pour assurer la paix publique.

D'autre part, les projets des manifestants sont très divers. Ces gens-là ne parviendront jamais à s'entendre sur aucun point. Dans les réunions publiques, ils « s'engueulent » comme de simples députés.

Les syndicats sont composés d'ambitieux qui ne se soucient du socialisme que pour essayer de s'en faire un marche-pied. Quant à la tourbe, elle crie, elle mugit, et de temps à autre elle a envie d'assommer ses délégués.

Triste monde ! D'un côté de véritables chevaliers d'industrie ; de l'autre de pauvres dupes.

Si nous regardons à côté de ce monde-là, nous voyons une autre comédie qui se joue entre républicains. Les uns feignent de croire que le danger est grand ; les autres assurent qu'il n'y a jamais eu rien à craindre. Les premiers veulent jouer le rôle de sauveurs ; les seconds cherchent tout bêtement à compromettre les premiers.

Oh ! si le gouvernement ne prenait aucune précaution, parbleu, il y aurait des désordres ! Mais il ne serait pas indispensable de mettre sur pied des forces énormes pour contenir les manifestants.

Autre point de vue : le gouvernement veut recevoir des félicitations ; par conséquent, il faut qu'il ait l'air d'avoir été sur le point de livrer une bataille homérique.

En somme, la manifestation se noiera dans les boutiques des marchands de vins. Les chômeurs, ne gagnant pas d'argent le 1^{er} mai, dévoteront celui qu'ils auront pu économiser la veille. On boira beaucoup de mauvais alcool, entre hommes. Par exemple, il y aura peut-être beaucoup de femmes et d'enfants qui n'auront pas de quoi manger. Mais, au point de vue socialiste, ce détail est négligeable. On sait que les femmes et les enfants n'entendent rien à la politique moderne dont le principal assaisonnement est l'alcool sous toutes les formes.

La réduction obligatoire de la journée de huit heures et l'élévation des salaires ne profiteront ni aux enfants ni aux femmes. C'est le budget de l'alcool qui en aura tout le bénéfice.

LE SECRET DES VICTOIRES

Parlant du maréchal de Moltke, le Temps se livre aux réflexions suivantes, qui sont fort sages et très judicieuses, mais qu'on s'étonnera de trouver dans un journal républicain :

« Le maréchal de Moltke a pu conduire l'armée allemande et l'état-major au point de force et de science qu'ils ont acquis, grâce au régime même sous lequel vit l'Allemagne. Il serait puéril de le nier et parfaitement vain de

le méconnaître. Si ce grand soldat n'avait pas eu toute la liberté d'action que lui ont laissée ses souverains, s'il n'avait pas eu autant d'initiative ni de responsabilité, s'il avait dû tenir compte à tous moments des incessantes variations de l'opinion, il est assez probable que les résultats obtenus s'en seraient ressentis. D'autre part, il est bien certain que notre pays ne se trouvera plus jamais dans les conditions politiques où se trouve l'Allemagne. Il est non moins certain que l'état de l'Europe et les circonstances historiques nous obligent à poursuivre, nous aussi, ce but : porter au plus haut point dont elle est susceptible notre puissance militaire. Dès lors, un problème se pose, qui devrait nous occuper par-dessus tous les autres ; comment concilier avec le régime sous lequel nous vivons et sous lequel nous sommes heureux de vivre, cet intérêt primordial des choses de la guerre, lequel semble ne se trouver jamais mieux servi que par un régime absolument opposé ? »

La liberté laissée au général de Moltke lui a permis de mener à bien son œuvre. Couvert par son souverain, il n'avait rien à redouter. Même s'il eût essuyé des revers, son souverain l'eût protégé contre les attaques d'une populace énervée et braillarde.

Chez nous, en 1870, dès qu'un général n'avait pas vaincu, il était accueilli par de grossières injures. On criait à la trahison. L'idée ne vint pas qu'on pouvait être régulièrement battu. « Nos soldats, répétait-on après les succès, sont des lions conduits par des ânes ! »

Le Temps indique en même temps le secret des victoires prussiennes et le secret de nos infortunes militaires. Ce qui nous a manqué par dessus tout, c'est la discipline, qui ne peut être forte que sous un régime monarchique, qui doit être sauvegardée par l'autorité d'en haut. C'est l'autorité d'en bas qui conduisit nos armées, après le 4 Septembre ; le véritable chef d'état-major ce fut la Rue. Le 4 Septembre, de l'aveu même des Prussiens, valut à ceux-ci un corps d'armée. Bismarck avait d'ailleurs escompté l'émeute ; il l'attendait, il comptait sur elle, au lendemain de Sedan. C'est qu'il savait que, avec l'émeute et le renversement du gouvernement régulier, c'en était fait de la discipline. Il ne s'était point trompé. Les républicains ont commis ce crime contre la patrie de spéculer sur la défaite pour s'emparer de la France. Et ils ne se sont pas fait tuer pour la sauver !!!

LES SCOLAIRES

Les bataillons scolaires ont vécu !

Pour détruire une institution qu'il avait créée envers et contre tous, en s'appuyant sur la tradition révolutionnaire, le Conseil municipal n'y a pas été par quatre chemins, et c'est encore aux souvenirs de la grande Révolution qu'il a fait appel pour renverser son œuvre.

Quelle mine inépuisable que la Révolution ! et comme la démocratie sait y puiser !

Alors que jadis la Droite municipale s'élevait avec une énergie extraordinaire contre « l'entraînement des enfants », les républicains de

l'Hôtel-de-Ville l'accablaient de sarcasmes et de railleries.

Tous les purs du Conseil municipal étaient d'avis, alors, que la régénération de l'armée nationale ne pouvait s'opérer que par l'enfance ; et cette enfance guerrière, armée de toutes pièces, confiée à des instructeurs militaires, embrigadée, précédée de fanfares et marquant le pas, défilait, sept années consécutives, devant l'édilité parisienne, aux applaudissements d'une foule enthousiaste.

Comment en un plomb vil l'or s'est-il changé ? La « dérépitude », suivant le mot du rapporteur municipal, a bien rapidement succédé à « l'âge héroïque » de l'institution ; et cette dérépitude, suivant M. Blondel, était une sénilité irrémédiable.

Les officiers infirmes ou inhabiles ne savaient plus commander.

Les enfants ne voulaient plus obéir.

Les propos de corps de garde remplaçaient les conversations pleines d'atticisme de l'école ; instituteurs et officiers étaient en perpétuel conflit.

Enfin, la population ne se prêtait plus aux exhibitions enfantines qu'elle avait si spontanément et si frénétiquement applaudies.

Tant et de si sérieuses preuves de décadence appelaient une immédiate exécution, et cette exécution est aujourd'hui un fait accompli.

Des exercices gymnastiques, des jeux scolaires, — qu'on retienne bien le mot, — remplaceront désormais les manœuvres militaires.

A l'heure actuelle la population parisienne pourrait demander des comptes qui ne laisseraient point que d'embarrasser les conseillers municipaux. Si l'institution des bataillons scolaires était si contraire aux principes de la Révolution ; si elle était aussi véritablement inutile au relèvement national ; si elle était aussi particulièrement dangereuse pour l'éducation des enfants, pourquoi l'avoir entreprise à si grands frais ?

Pourquoi, dans cette tentative ridicule et mal préparée, avoir englouti des millions ?

Pourquoi si longtemps avoir refusé de satisfaire aux justes exigences de la Droite de l'Hôtel-de-Ville, qui, du moins, peut se féliciter du vote qui vient d'être émis ?

Voilà bien des points d'interrogation, qui, à l'égard des responsabilités budgétaires, appellent une réponse.

La Droite peut se glorifier de l'attitude qu'elle a eue constamment dans cette équipée malheureuse ; elle peut être fière d'avoir finalement obtenu gain de cause, et d'avoir arraché cette exclamation aux républicains dépités de l'Hôtel-de-Ville :

« Notre vote consacre l'éclatante victoire de la Droite. » E. LE FEBVRE.

INFORMATIONS

S'il y a une question qui devrait être préservée de tout contact politique, c'est assurément celle qui se traite en ce moment à la Chambre, car on ne saurait admettre que tous les Français ne soient pas partisans du bien de la France. Et, cependant, les divisions sont profondes, et grande est l'animation économique.

Avant-hier, M. Lockroy a prononcé un discours qu'il est difficile de prendre au sérieux, car ses chiffres et ses raisonnements seraient merveilleusement à leur place dans un vaudeville. Il a appelé M. Méline le « Torquemada de la betrave », citant inexactement M. Ranc qui avait écrit « le Robespierre ».

Il a évoqué, mais sans renoncer à son sourire plaisantin, le spectre de la famine, et a représenté les membres de la Commission des douanes comme des sectaires impitoyables pour la misère du peuple.

Nous ne jugeons pas utile de réfuter un discours dont la suite est renvoyée à demain, absolument comme le feuilleton sensationnel. Mais M. Lockroy qui a parlé de la formation de la « nation socialiste » a été imprudent, car il y a quelque rapport entre l'internationalisme économique et l'internationalisme des agitateurs cosmopolites.

N'insistons pas. Aussi bien, les libre-échangistes savent bien que leurs déclamations creuses et leurs lazzi démodés n'empêcheront pas la Chambre de voter, — elle fera peut-être quelques regrettables concessions, — les tarifs douaniers. M. Léon Say, lui-même, bien qu'il lui soit pénible de le constater, croit au triomphe des protectionnistes dans la proportion de 350 contre 150 voix.

Ce résultat fera justice des accusations injustes, des griefs chimériques, et la politique, aux passions de laquelle M. Lockroy a fait appel, n'aura pas réussi, cette fois, à empêcher d'aboutir une œuvre de défense nationale.

LES BLÉS ET LES FARINES

La majorité des membres du gouvernement accepte la réduction des droits sur les blés et farines ; mais le Cabinet ne suspendra pas totalement les droits, la situation ne l'exigeant pas.

LES RÉFORMES FISCALES

M. Boutin, directeur général des contributions indirectes, a été entendu hier par la sous-commission des recettes.

Il s'est expliqué sur les modifications que MM. Casimir Périer et Cavaignac seraient d'avis d'apporter au régime des contributions personnelles et mobilières.

Le gouvernement, a dit M. Boutin, estime que cette double péréquation devra être faite, mais il y a lieu d'attendre que les réclamations provoquées par la récente péréquation de la contribution foncière ait été examinée.

La commission s'est rangée à l'avis de M. Boutin.

Le duc d'Orléans, qui voyage sous le nom de comte de Nevers, est actuellement à Kiev, d'où il se rendra à Vienne et à Londres.

On prête au prince l'intention de retourner en Russie au mois de septembre.

Points noirs

Ce n'est plus un mystère pour personne, ou à peu près, que les menaces — à la fois politiques et sociales — des grévistes belges, pourraient fort bien, à un moment donné, servir de prétexte à une intervention allemande.

Toute une campagne menée par la presse

« reptilienne » a pour but de préparer l'opinion à l'idée que le mouvement ouvrier belge prend les proportions d'un mouvement international.

De là à une intervention, dont les bases sont peut-être arrêtées à l'heure actuelle, il n'y a pas une distance infranchissable.

Ce point noir se trouve encore obscurci par de récents télégrammes : les grévistes belges auraient promis leur concours financier et leur appui moral aux grévistes allemands.

Quelques feuilles d'outre-Rhin en profitent pour soutenir plus ou moins ouvertement la thèse d'une intervention armée en Belgique pour la défense des intérêts allemands.

L'avenir, un très prochain avenir, est, sous ce rapport, gros de menaces et de complications.

Les difficultés intérieures de la Belgique pourraient s'aggraver de complications internationales, et l'acuité de la crise menace d'être si grave que l'on s'en préoccupe vivement, dit-on, au quai d'Orsay.

LA MANIFESTATION DU 1^{er} MAI

Voici les dispositions prises par le gouvernement pour la journée du 1^{er} mai :

Hier soir, huit régiments de cavalerie, principalement des dragons, sont arrivés à Paris des départements limitrophes.

Ces régiments ont été répartis sur différents points. De nombreuses patrouilles sont organisées.

La gendarmerie des circonscriptions suburbaines et des départements voisins est également appelée. Enfin, dans les casernes, les soldats d'infanterie, en tenue de campagne, se tiendront prêts à marcher au premier signal.

Des piquets seront placés à l'intérieur des monuments publics et des palais nationaux : aux Invalides, à la Chambre des députés, au palais du Luxembourg, au palais de l'Industrie, au palais de Justice, dans les cours des mairies et des écoles. Tous les postes seront doublés ou triplés, notamment à l'Élysée et au ministère des finances.

Les gardiens de la paix ont déjà reçu les consignes les plus rigoureuses. Ils devront s'opposer à la formation des attroupements, à l'organisation des cortèges.

Tout refus de circuler entraînera une arrestation immédiate.

Les délinquants ne seront pas relâchés.

Tous comparaitront le lendemain devant le parquet.

LE 1^{er} MAI A MARSEILLE

En exécution des instructions reçues du gouvernement, les autorités locales ont pris des dispositions pour empêcher les manifestations sur la voie publique le 1^{er} mai.

A cet effet, des patrouilles de police et de

gendarmerie circuleront dans les rues, et des piquets de troupes d'infanterie et de cavalerie seront placés sur différents points de la ville.

LA TRIPLE ALLIANCE

Nous lisons dans le *Ralliement* :

« M. le colonel Serval, un de nos écrivains les plus distingués et les plus compétents, a donné sur la force des armées de la Triple Alliance de très intéressantes indications. Suivant son opinion, l'Allemagne n'aurait jamais été plus prête à entrer en campagne qu'à l'heure actuelle; toute son infanterie de première ligne, 68 divisions, dont 43 actives et 25 de réserve, est complètement pourvue de ses divers accessoires et de tout le matériel nécessaire. Tous les hommes appelés à faire partie de ces 68 divisions seraient armés du fusil modèle 1888. En outre, tous les hommes appelés à se servir de la nouvelle arme, en cas de guerre, soit plus de 700,000 réservistes ou landwéhriens, ont été convoqués pour des périodes d'instruction de 40 jours. Les landwéhriens du deuxième ban ont même appris à se servir du fusil à répétition Mauser transformé.

» En Autriche, la situation est la même; l'armée a terminé les parties essentielles de sa réorganisation militaire : les troupes de première ligne sont toutes pourvues du manlicher à répétition de petit calibre.

» L'Italie est dans le même cas; l'armée n'a pas encore, il est vrai, le fusil de petit calibre, mais beaucoup d'Italiens pensent que la « guerre était inévitable et trop prochaine pour qu'il fût utile de se préoccuper en ce moment de la fabrication d'un armement nouveau si perfectionné qu'il puisse être. »

LES VICTIMES DU TONKIN

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante :

« Le *Comorin*, rentrant de l'Indo-Chine, a quitté Pord-Saïd le 25, pour Alger.

» Il ramène en France 853 passagers dont 551 appartenant à la marine, 218 à la guerre et 84 fonctionnaires coloniaux.

» Il y a 105 alités à bord et 150 convalescents.

» 2 décès sont survenus pendant la traversée. »

L'Autriche et le Maréchal de Moltke

Tous les journaux allemands sont pleins d'anecdotes et d'articles sur le maréchal de Moltke. Le grand tueur de nationalités inspire après sa mort tous les périodiques allemands et sa mémoire obtient un certain apothéose d'un goût macabre.

Le gouvernement prussien, en rendant des honneurs mortuaires à l'homme qui l'a placé

à la hauteur où il se trouve actuellement, ne fait que son devoir. Sans Moltke et Bismarck, les Hohenzollern seraient encore de simples rois de Prusse, et ils occuperaient toujours une place secondaire dans la défunte confédération germanique.

Mais, ce qui paraît étrange, c'est la douleur qu'a paru ressentir de la mort de Moltke, l'empereur François-Joseph. A-t-il oublié que c'est à ce même maréchal, dont il déplore la mort, d'après le texte du télégramme qu'il a adressé à son cousin et allié l'empereur Guillaume II, que l'Autriche est redevable de ses défaites de Sadowa et de Koenigsgratz, et de son expulsion de l'Allemagne et que lui-même, le tout-puissant empereur d'Autriche d'autrefois, est tombé au rôle de vassal de la Prusse ?

Nous comprenons facilement les nécessités de la politique qui obligent souvent les souverains à s'allier avec les ennemis de la veille, mais ce qui dépasse toute compréhension, c'est de voir un souverain déplorer, comme un grand malheur, la mort de celui qui l'a humilié et privé de son indépendance. C'est une humilité qui dépasse même celle prêchée par la religion chrétienne.

Espérons que l'exemple de l'empereur François-Joseph ne trouvera pas d'imitateur et que le roi de Danemark n'ira pas déplorer la mort de celui qui a trahi sa patrie et y a conduit les armées ennemies pour écraser son pays natal, et dépouiller son souverain légitime de la plus grande partie de ses possessions !

On remarque beaucoup également que la presse autrichienne s'est montrée particulièrement élogieuse pour le maréchal de Moltke; les journaux de Vienne ne font, pour la plupart, que des allusions assez vagues à Sadowa et ils ont l'air d'oublier que l'Autriche a été vaincue, elle aussi, par le mort qu'ils célèbrent.

NOUVELLES MILITAIRES

L'INSTRUCTION A SAINT-CYR

A différentes reprises, nous avons dû signaler les déficiences des méthodes d'instruction appliquées à Saint-Cyr.

Il était d'usage que tous les élèves aient, avant Pâques, été mis en demeure d'obtenir la note 12 en commandant, comme capitaines, l'école de compagnie et l'école de bataillon.

Cette année, à la fin d'avril, l'instruction est plus en retard que dans n'importe quel régiment; les élèves sont encore à l'école de section, mais, en revanche, ils passent des cinq heures de suite à faire des exercices à rangs serrés sur le plateau de Satory.

Avec de semblables lenteurs dans l'instruction militaire, si une mobilisation survenait au printemps, comment pourrait-on utiliser les Saint-Cyriens ? (*Progrès militaire.*)

— Je vous affirme, monsieur, répliqua le garçon, que vous avez, de votre appartement, une vue aussi belle que celle qu'on a de l'appartement voisin.

— J'en doute, et je serais heureux de visiter le logement d'à côté. Si je le trouve à ma convenance, je le retiendrai, pour l'occuper, au cas où ce Russe quitterait l'hôtel avant moi. Est-il chez lui en ce moment M. Plock ?

— Non, monsieur, il est sorti; si vous le désirez, je puis vous montrer son appartement immédiatement.

Cette proposition convenait trop à Ferrari pour qu'il la refusât.

— Allons! dit-il, et il suivit le domestique.

L'appartement, occupé par le faux baron Plock, se composait d'une antichambre, d'un petit salon, d'une chambre à coucher et d'un cabinet de toilette. Il était disposé comme celui de Ferrari, c'est-à-dire que les salons des deux logements étaient contigus, séparés seulement par un mur qui paraissait de peu d'épaisseur, et que les fenêtres des salons et des chambres à coucher donnaient sur le quai du Léman.

— Il n'a pas l'air d'être bien riche, ce baron russe! observa l'explorateur en désignant au

garçon le bagage déposé dans un coin de la chambre à coucher. Une seule valise, c'est peu pour un homme qui voyage si loin de son pays.

— Oh! Monsieur, se récria le domestique, il ne faut pas juger M. le baron d'après son bagage. Il est riche, il ne veut pas de crédit; il paie toutes les semaines et fait de grosses dépenses. Tous les trois ou quatre jours, il offre à dîner à deux de ses amis; ce soir même, il doit les réunir à sa table. Il ne regarde jamais au prix, pourvu que ce soit bon et bien servi. C'est dans ce salon qu'il prend ses repas, et vous savez que c'est plus coûteux que de dîner en bas, au restaurant. Seulement, ce monsieur et ses amis aiment mieux être chez eux; ils sont plus tranquilles pour causer de leurs affaires.

Depuis quelques minutes, Ferrari guignait du coin de l'œil une pile de linge déposée sur une chaise; il s'approcha en faisant semblant d'aller regarder une photographie accrochée au mur, et, en même temps, jeta un coup d'œil sur la marque d'un mouchoir qui se trouvait sur la pile de linge. Il vit que cette marque se composait d'un S et d'un M.

— Le baron Plock est bien Stéphane Mordy,

Chronique Locale

ET DE LOUEST

THÉÂTRE DE SAUMUR

C'est ce soir jeudi qu'a lieu la représentation du *Régiment*. A Tours, cette pièce a été jouée deux fois. Voici ce que dit le *Messageur* dans son numéro d'hier :

« Comme nous l'avons fait prévoir, la représentation du *Régiment* a obtenu hier un immense succès au Théâtre-Français. Jamais succès ne fut d'ailleurs mieux justifié. Les artistes réunis par M. Abel pour jouer la pièce de MM. Jules Mary et Georges Grisier ont été l'objet d'un choix scrupuleux de la part de l'impresario et des auteurs.

» La scène de la *Chambrée* est désopilante d'un bout à l'autre, et les spectateurs n'ont pas quitté le fou rire pendant toute sa durée; le décor, les lits, les accessoires, tout est d'une exactitude rigoureuse et d'une couleur locale achevée.

» M. Abel avait hier une très belle assistance; il n'est pas douteux qu'il ne fasse salle comble ce soir.

» Nous n'hésitons pas à recommander chaleureusement ce magnifique spectacle à tous nos lecteurs et à toutes nos lectrices, parce qu'il ne contient absolument rien qui soit de nature à blesser les oreilles les plus susceptibles.

» C'est une charmante soirée à passer, et c'est de plus une occasion qui ne se représentera pas de sitôt. — ARGUS. »

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 27 avril. — Angèle Dolivet, rue de la Croix-Verte.

Le 28. — Madeleine-Marie Hervoil, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Marguerite-Angustine Hervoil, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

MARIAGES

Le 28 avril. — Eugène-Gustave-Pierre Dubois, coiffeur, a épousé Céleste Satabin, couturière, tous deux de Saumur.

Le 29. — Louis Brochain, journalier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Méline-Marie-Albertine Troitier, de Saumur; — Charles Broisier, charbon, a épousé Marguerite-Florentine Blain, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 27 avril. — Louise-Marie Hivert, épouse de Louis Jacquelin, cultivatrice, 76 ans, quai du Gaz; — Louise Espagne, veuve de Auguste-Louis Radé, propriétaire, 69 ans, rue de Bordeaux.

Le 28. — Joseph Fermet, propriétaire, 74

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

XXII

QUELQUES TOURS DE VILEBREQUIN

Le lendemain matin, à neuf heures, Pietro Ferrari entra en gare de Genève. Il se fit conduire à l'hôtel du Rhône et demanda au bureau :

— Quels appartements avez-vous de libres ?

— Nous avons, au premier étage, le numéro 21, le numéro 23 et le numéro 24, qui tous les trois donnent sur le lac.

— Montrez-les-moi.

Ferrari se décida pour le numéro 24, parce qu'il était contigu au numéro 23, qu'habitait Mordy.

— Qui ai-je pour voisin dans l'appartement d'à côté? demanda-il au garçon.

— M. le baron Plock, un Russe.

— De ses fenêtres, il doit avoir une bien plus belle vue que moi, car son regard n'est pas gêné par le bouquet d'arbres qui se trouve en face de mes croisées.

pensa-t-il, c'est bien ici que demeure mon homme.

Et il ajouta tout haut :

— Mais nous restons trop longtemps ici; si le baron rentrait, il serait contrarié de trouver un étranger chez lui. Sortons, il va peut-être revenir bientôt.

— Oh! pas sitôt que cela, reprit le garçon; il ne rentrera maintenant que dans l'après-midi. Il déjeuner, sans doute, au café des Alpes, puis il ira faire un petit tour de promenade au tir, qui est à dix minutes d'ici, sur le quai à droite, et ne reviendra à l'hôtel que vers trois ou quatre heures.

Enfermé dans son appartement, l'explorateur réfléchissait aux moyens de s'emparer de Stéphane Mordy, de le forcer à avouer, et de l'amener à Paris. Tant que l'employé d'Odou Wegrow resterait sur le territoire suisse, il serait inattaquable. Car que pouvait-on contre lui? Faire connaître au Parquet la résidence de Mordy? Aussitôt la police suisse, informée par les autorités françaises, se saisirait de l'employé et le jetterait en prison; puis, l'explorateur ayant été demandée et accordée, le prisonnier serait amené à Paris, au dépôt de la Préfecture, interrogé par Jules Queyral, com-

ans, époux de Ernestine-Eugénie-Arèle Kaiser, rue de l'Hôtel-Dieu; — Albert Jules, 10 jours, route de Varrains.

NOMINATION D'HUISSIER

Par décret du 18 avril courant, M. René Leboncher, clerc à Angers, a été nommé huissier à Saumur, en remplacement de M. Poirier.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Ce n'est pas aux Rosiers, mais à Saint-Martin-de-la-Place, que se tiendra, le lundi de la Pentecôte, 18 mai, le Comice agricole.

Le Comice se tenait habituellement aux Rosiers, mais cette commune, paraît-il, refusant une subvention, et la commune de Saint-Martin-de-la-Place ayant voté 500 fr. pour que cette fête soit faite sur son territoire, les membres du Comice agricole ont décidé que, cette année, le Comice aurait lieu à Saint-Martin.

NOMINATION DE NOTAIRE

M. A. Pineau, ancien principal clerc de M^e Cahoreau, notaire au Lude (Sarthe), a été nommé notaire à la résidence de Chanzeaux, canton de Thouarcé, en remplacement et sur la présentation de M^e Milon, démissionnaire en sa faveur.

CHATEAU DES PONTS-DE-CÉ

On annonce que, sur la proposition de M. Bouton, maire des Ponts-de-Cé, le Conseil municipal vient de voter l'acquisition du vieux château, actuellement occupé par la gendarmerie.

COURSES DE CHOLET

Les courses de Choleat auront lieu le dimanche 24 mai.

ANGERS — 5^e Exposition horticole. — Dans sa séance du 5 octobre 1890, la Société d'horticulture d'Angers a décidé qu'une Exposition de Plantes fleuries en pot et de fleurs coupées aurait lieu dans la première quinzaine du mois de juin 1891. Le local et le jour de l'ouverture de l'Exposition seront désignés ultérieurement.

Tous les horticulteurs et amateurs du département de Maine-et-Loire seront admis à concourir. Un objet d'art sera offert par M. A. de la Devansaye, au lot le plus méritant. D'autres récompenses consistant en médailles d'or, d'argent et de bronze, seront accordées aux plus beaux lots exposés.

Cette Exposition comprendra notamment : 1^o les clématites, en pot et en fleurs coupées ; 2^o les gloxinia, en pot ; 3^o les pelargoniums, en pot et en fleurs coupées ; 4^o les roses, en pot et en fleurs coupées ; 5^o les rhododendrons, en fleurs coupées ; 6^o les pivoines herbacées, en fleurs coupées ; 7^o les plantes d'es-

fronté avec Gustave Marchand.

De sorte que Ferrari aurait servi tout simplement d'indicateur à la police française, et qu'il en serait pour son temps perdu, son habileté dépensée, ses frais de déplacement, et qu'il n'en retirerait aucun avantage pour Maurice Belcoq.

Était-ce là ce qu'il voulait? Non certes! Il fallait, pour qu'il procurât au jeune avocat les moyens de se distinguer par un brillant plaidoyer, qu'il apprît, avant le juge d'instruction, et en dehors de la police française, des faits qui, révélés à l'audience, fussent capables d'étonner les juges et le public, et d'arracher aux jurés ce cri: Marchand est innocent!

Ce que voulait Ferrari, c'était, non pas le bien du romancier, mais celui de Maurice Belcoq. Que lui importait que la non-culpabilité de Marchand fût reconnue? Le but qu'il poursuivait, c'était que l'innocence du romancier devint évidente par la plaidoirie de Maurice. Or, ce but, il ne pouvait l'atteindre tant que Stéphane Mordy resterait en Suisse, parce qu'il ne pouvait pas avoir d'action sur lui par intimidation.

La menace de le dénoncer serait une sottise; d'abord parce que cette menace ne pourrait

être suivie d'une arrestation immédiate, ensuite parce que ce serait le prévenir de se tenir sur ses gardes, et lui donner implicitement le conseil de fuir au plus vite.

Au contraire, si Ferrari réussissait à amener son adversaire sur le territoire français, leur situation respective changerait immédiatement de face: l'explorateur pourrait, sous la menace d'une dénonciation qui se transformerait promptement en une arrestation, confesser Mordy, lui faire nommer ses complices, le mener où il voudrait, à Paris, si c'était nécessaire, devant Maurice Belcoq qui l'interrogerait.

Il serait toujours temps, après en avoir tiré tous les renseignements qu'on jugerait utiles, de le livrer à la justice.

D'un autre côté, Ferrari, depuis qu'il avait lu la collection de la *Wiener Zeitung*, connaissait des faits qu'il eût été fort désagréable à Stéphane Mordy d'entendre rappeler en sa présence. L'employé d'odon Wegrow n'avait aucun intérêt à ce qu'on parlât de son passé. Mais, pour se servir de cette connaissance comme d'une arme, il fallait d'abord apprendre exactement ce que Mordy faisait à Genève pour le compte de son patron, ensuite chercher le moyen de l'attirer sur le territoire français.

Le premier: savoir quelles affaires Stéphane Mordy traitait avec le banquier de Berlin, Zorn-dorf, et celui de Vienne, Simon Raab; apercevoir l'intérêt qu'il poursuivait, tant pour lui que pour Odon Wegrow, deviner quel rapport existait entre l'assassinat de René Bernard, le départ précipité de son voisin, son séjour à Genève et les négociations qu'il y menait.

Le second: imaginer une ruse de guerre pour faire rentrer Mordy en France.

Ferrari n'avait pas l'habitude de chasser deux lièvres à la fois, sachant que, lorsqu'on agit ainsi, on manque souvent l'un et l'autre. Laisant donc de côté la deuxième partie de son entreprise, il ne s'occupa que de la première.

(A suivre.)

faire croire aux lecteurs que sœur Saint-Calixte a mis ses menaces à exécution. Nous sommes bien persuadés que si nous lui demandions un seul exemple de brutalité, il se tiendrait tout à fait coi. Mais là n'est pas la question. Une « bonne sœur » a menacé du bâton une de ses élèves, et le correspondant s'indigne. Que serait-ce donc s'il avait été témoin de ce fait que nous avons raconté naguère: une institutrice laïque de Tours traînant un enfant de sept ans d'une extrémité à l'autre d'une classe et le frappant si durement que le pauvre petit a dû garder le lit pendant plusieurs jours en proie à une fièvre violente, constatée d'ailleurs par un docteur-médecin.

Nous livrons de nouveau ce fait aux indignations du correspondant de la *Dépêche*. Il comparera cette « bonne sœur menaçant du bâton une élève qui bouge » et cette institutrice d'une école laïque qu'on prétend maternelle, qui brutalise odieusement et sans motif de malheureux enfants confiés à sa garde.

Laquelle des deux, à ses yeux, sera la plus coupable? Nous parierions que ce sera la bonne sœur Saint-Calixte.

Pourquoi donc l'*Union libérale* garde-t-elle le silence sur la conduite indigne de l'une et s'indigne-t-elle, à si bon marché, à propos d'une parole prêtée de parti-pris à l'autre?

Serait-ce parce que la sœur Saint-Calixte menace sans brutaliser, tandis que l'institutrice laïque brutalise sans prévenir?

Les tendances sont meilleures aujourd'hui et l'ensemble de la cote accuse une reprise assez sensible: 3 0/0, 94.60; 4 1/2 0/0, 405.80.

La Banque de Paris se traite en progrès à 802. Il est inutile d'insister sur la disproportion qui existe entre ce cours et la mise en distribution d'un dividende de 45 fr., supérieur de 5 fr. à celui du précédent exercice.

La Société Générale conserve toute sa fermeté à 480. Le Crédit Lyonnais se maintient en bonnes tendances à 776.

La Banque d'Escompte distribuera pour l'exercice 1890 un dividende de 20 fr. par action soit, 5 fr. de plus que pour 1889. Rappelons qu'il s'agit d'actions libérées de 250 fr.

On cote le Crédit Foncier 4,258. Le Crédit Mobilier s'échange activement à 390 et reverra prochainement ses anciens cours.

Les actions du Crédit Foncier de Tunisie gardent un courant de demandes très satisfaisant. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 90,000 fr. de nouveaux prêts aux taux statutaire de 8 à 8 1/2 0/0.

Le produit des 14,200 obligations de la Société Française des Télégraphes sous-marins dont l'émission aura lieu le 9 mai est destiné à l'achèvement du réseau de la Société. Les dernières sections, en voie d'établissement, seront livrées à l'exploitation avant la fin de 1891.

Jusqu'à ce moment, la Société Générale des Télégraphes qu'a entrepris l'achèvement à forfait, paie aux actions des Télégraphes sous-marins un intérêt de 5 0/0.

Le produit des 14,200 obligations de la Société Française des Télégraphes sous-marins dont l'émission aura lieu le 9 mai est destiné à l'achèvement du réseau de la Société. Les dernières sections, en voie d'établissement, seront livrées à l'exploitation avant la fin de 1891.

Jusqu'à ce moment, la Société Générale des Télégraphes qu'a entrepris l'achèvement à forfait, paie aux actions des Télégraphes sous-marins un intérêt de 5 0/0.

Le produit des 14,200 obligations de la Société Française des Télégraphes sous-marins dont l'émission aura lieu le 9 mai est destiné à l'achèvement du réseau de la Société. Les dernières sections, en voie d'établissement, seront livrées à l'exploitation avant la fin de 1891.

Jusqu'à ce moment, la Société Générale des Télégraphes qu'a entrepris l'achèvement à forfait, paie aux actions des Télégraphes sous-marins un intérêt de 5 0/0.

Les obligations des chemins de fer de Porto-Rico ont progressé à 280. Le prochain tirage aura lieu le 1^{er} juin et un coupon de 7.50 sera détaché le 1^{er} juillet.

AVIS

A compter du 1^{er} MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fête, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

Neuf jours!!!

La Sauvetat (Gers), le 13 avril 1890. — Depuis deux ans je souffrais de démangeaisons horribles que nul remède ne pouvait soulager. Grâce à vos bonnes Pilles Suisses, à 1 fr. 50 la boîte, je suis complètement rétabli, il m'a suffi de neuf jours de traitement. (Sig. lég.) MARTIAL DENUX.

Dernières Nouvelles

Paris, 30 avril, 12 h. 45.

Un terrible accident est arrivé, ce matin, chez un pâtissier de la rue Gay-Lussac. Le patron et deux ouvriers ont été asphyxiés par des émanations de braise.

Les débats de l'affaire Achet, la jeune veuve qui a assassiné ou fait assassiner un notaire pour lui voler 47,000 fr., ont commencé aujourd'hui devant la Cour d'assises de Moulins.

L'accusée est sombre et ne répond que par signes à l'interrogatoire. HAVAS.

Société Française des Télégraphes Sous-Marins,

anonyme au capital de 11 millions entièrement versés. — Siège social: 32, rue Caumartin. — Concessionnaire de 6,754 kilomètres de câbles sous-marins. — 14,200 Obligations de 500 fr. 5 0/0 rapportant 25 fr. par an (mai-nov.), et remboursables à 500 fr. en 30 ans, par tirages semestriels, à partir du 1^{er} mai 1892.

On souscrit: Samedi 9 mai et, dès à présent, par correspondance: Crédit Industriel; Société Générale; Banque d'Escompte; Banque internationale de Paris; Crédit Mobilier. — L'emprunt est destiné à terminer, dès cette année les dernières sections du réseau, par les soins de la Société Générale des Télégraphes, qui en a pris à forfait la construction et la pose.

Les produits nets sont évalués à 1,920,000 fr., comprenant une somme de 353,000 francs de Garanties et Subventions qui couvrent, à elle seule, le service de l'intérêt des 14,200 Obligations. — Prix d'émission: 487 fr. 50, 50 francs en souscrivant; 150 francs à la répartition; 150 francs le 15 juin; 137 fr. 50 le 15 juillet 1891. — Faculté d'anticiper les versements au taux de 5 0/0 l'an. — En se libérant à la répartition, on ne paie que 486 fr. 35: le placement ressort ainsi à 5.12 0/0, sans la prime d'amortissement. La cote officielle sera demandée.

Robes et Confections

M^{me} V^e CHAUSSARD

Ex-coupeuse de 1^{re} maison de Paris

SAUMUR — 38, rue Dacler — SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage fort jolie et allant parfaitement bien.

Nous approchons des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte: c'est à cette époque que toutes les Dames élégantes doivent songer à commander leurs Toilettes.

PLUS D'ESSAYAGES

Il suffit d'envoyer un corsage allant bien comme proportion, puis la longueur de jupe, devant et derrière.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice

Véritablement pure, le 1/2 kilo 1 20

En bonbonnes de 5 kil. — 1 40

— de 10 kil. — 1 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50

— vieux — » 70

— de vin à l'estragon, — » 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommes MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 25 AVRIL 1891

Froment-commerce, l'hectolitre	22 75
id. halle (moyenne)	21 45
Méteil	18 —
Seigle	13 50
Orge	13 50
Avoine	10 50
Sarrasin	—
Haricots blancs	30 —
Haricots rouges	28 —
Fèves	—
Noix	16 —
Châtaignes	16 —
Sel les 100 kil.	15 —
Son	16 —
Pommes de terre, la barrique	12 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	66 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—
id. 3 ^e id. Of. 35	—
Bœuf ou vache, le kil.	1 80
Veau	2 —
Mouton	2 40
Porc	1 60
Poulets la couple	4 50
Dindonneaux	16 —
Canards	5 —
Oies	10 —
Beurre le kilog.	2 70
Œufs la douzaine	0 75
Foin, la charretée de 780 kilog.	75 —
Luzerne	75 —
Paille	35 —
Huile de noix, 50 kil.	130 —
Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500	—
id. 2 ^e	—
id. 3 ^e	—
Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 150 à 200
Champigny	— 150 à 200
Varrains	— 150 à 200
Bourgueil	— 160 à 200
Restigné	— 150 à 200
Chinon	— 130 à 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	— 155 à 140
Saint-Léger et environs	— 120 à 130
Varrains et environs	— 135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 115 à 120
La Vienne	— 115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	— 45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	— 24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers,	de 21 75 à 22 »	de 11 » à 12 »	»
Saumur,	de 20 80 à 21 50	de 10 50 à 11 »	»
Cholet,	de 21 25 à 22 »	de 9 25 à 10 »	»
Baugé,	de 19 50 à 20 »	de 9 50 à 10 »	»
Segré,	de 21 50 à 22 »	de 10 50 à 11 »	»
Beaupréau,	de 21 » à 22 »	de 9 75 à 10 »	»
Montfaucon,	de 21 » à 22 »	de 10 » à 11 »	»
Montreault,	de 21 » à 22 »	de 10 » à 11 »	»
Chemillé,	de 21 » à 22 »	de 10 » à 11 »	»
Champloceaux,	de 21 50 à 22 »	de 10 50 à 11 »	»
St-Florent-le-Vieil,	de 21 25 à 22 »	de 10 25 à 11 »	»
Vihiers,	de 21 » à 22 »	de 10 » à 11 »	»
Brissac,	de 21 50 à 22 »	de 10 » à 11 »	»
Chalonnnes,	de 21 » à 22 »	de 10 » à 11 »	»
Doué,	de 21 » à 22 »	de 10 » à 11 »	»
Nantes, blés d'Algérie,	de 24 50 à 25 »	les 100 kilos.	
Bons blés français,	de 26 50 à 27 50	les 100 kilos.	

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE
PARIS — 173, rue Saint-Honoré — PARIS
25^e ANNÉE
Revue économique et financière
Indépendante de toute société de crédit
Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi
Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.
Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.
ABONNEMENT: SIX FRANCS PAR AN
ÉTRANGER: DIX FRANCS

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement **ANGERS** Place du Ralliement

MAISON PRINCIPALE, 2, RUE DU PONT-NEUF, PARIS

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

HOMMES

COMPLET REDINGOTE drap noir habillé	depuis	54 fr.
PANTALON drap fantaisie	7 11 15 20	25 et 34
GILET drap fantaisie	5 7 9 11 15	18
VESTON drap nouveauté	» 15 20 25 35	45
PARDESSUS fantaisie	23 30 40 50 60	75
COMPLET coutil	» 9.50 16 20 22	25

ENFANTS

RÉGENT cheviotte bleue et noire, très soigné	depuis	22 fr.
COMPLET Louis XV façonné bleu ou noir	—	20
COMPLET veston drap bleu ou noir	—	17
COMPLET 1 ^{re} communion, noir ou bleu, très soigné	—	17
COMPLET marin, cheviotte bleue ou noire	—	11
COMPLET marin, toile, col fantaisie	—	5 fr. 50

Bonneterie. — Chemiserie. — Cordonnerie. — Chapellerie. — Lingerie. — Cravates. — Parapluies. — Cannes.
Articles de Voyages, etc., etc.

LA BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à SAUMUR

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Martin

Par jugement du 16 mars 1891, le Tribunal a maintenu M. Doussain syndic définitif de la faillite du sieur Martin, débitant à Saumur.

Les créanciers de cette faillite sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. Doussain, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le vendredi 13 mai 1891, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Mignon, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Le Commis-Greffier, E. FORTIER.

A VENDRE

COUPLE DE PAONS

Prenant 2 ans

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

AVEC BEAU JARDIN

Saint-Hilaire-Saint-Florent

S'adresser à M^{me} AMIOT.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire

Le Samedi 16 Mai 1891, à une heure de relevée

UNE MAISON

Avec Cour et Jardin

Sise à Saumur, ruelle Saneier, rue de la Visitation, n^o 94

Et 44 ARES de TERRE et VIGNE

EN TROIS MORCEAUX

Situés à Saumur

Jouissance de suite. — Facilité de paiement.

Voir les affiches pour la désignation.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire, pour tous renseignements.

ON DEMANDE UN PETIT GARÇON DE COURSES.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Les Mélodies sacrées

(4^e année), journal de Musique religieuse, dirigé par l'abbé CONTENSOU, maître de chapelle de la cathédrale de Montauban. — Le plus utile pour le clergé, les communautés, les paroisses; donnant mensuellement: 1^o Œuvres de chant, cantiques, motets, messes, etc., 3 fr. par an. — 2^o Pièces pour harmonium, faciles et brillantes, pour toutes les parties de l'office: 3 fr. par an. — Les 2 séries avec prime; le *Courrier de Saint-Grégoire*, revue mensuelle de musique sacrée: 6 fr. par an. Primes diverses, réduction sur musique du catalogue du journal.

Abonnements d'avance partant du 1^{er} janvier, par mandat-poste à M. FORESTIÉ, imprimeur-éditeur, à Montauban. Spécialité d'impressions musicales.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la *Mode illustrée* publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la *Mode illustrée* reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre: seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnés, une place considérable à la lecture, ainsi qu'àux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Épicerie Parisienne
IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crème, la pièce	0.60	Hollande, croûte rouge	1/2 kil. 1.20
Coulommier, — —	0.80	Roquefort (s ^{te} des caves), —	1.60
Brie, 1 ^{er} choix, 1/2 kil.	1.40	Gruyère, 1 ^{er} choix, —	0.95
		— Emmenthal extra, —	1.30

DÉPOT du TAPIOCA granulé BOURBON, origine garantie par l'estampille de la douane; Le ballotin, 250 grammes, 0.65

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises), Le 1/2 kil., 2 f. 90

La boîte, 1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,